

**Le Groupe SAPEC m'a aidé à relancer mes démarches commencées en 1997 :
le nouvel évêque a enfin pris ma demande au sérieux !**

1997 - 2015

Lorsque je me suis adressé à l'évêque de Bâle pour dénoncer les abus sexuels que j'ai subis trente années auparavant, j'ai été invité à en parler confidentiellement à son vicaire épiscopal, ce que j'ai accepté. Malheureusement, je n'ai jamais été contacté par ce dernier. C'était en 1997. Cinq ans plus tard, alors que j'avais déménagé dans le canton de Vaud, j'ai lancé un appel au secours à Mgr Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. J'ai reçu une réponse de son chancelier qui m'informait qu'au titre du respect de la territorialité je devais contacter l'évêché de Bâle. Une fois de plus on essayait de se renvoyer la patate chaude.

De guerre lasse, je n'ai rien entrepris jusqu'en 2008 date à laquelle j'ai appris la création par Mgr Genoud de la Commission « SOS Prévention ». Ce dernier m'a demandé si j'acceptais d'être entendu par cette commission, ce que j'ai accepté. La rencontre a eu lieu et le procès-verbal a été envoyé à l'évêché de Bâle. Une rencontre avec le vicaire épiscopal et avec mon abuseur a eu lieu en mars 2009 et a abouti à la reconnaissance des faits qui étaient reprochés à ce dernier. En juillet 2009, le vicaire épiscopal du Jura répondait que le diocèse de Bâle ne pourrait envisager qu'un geste symbolique en ma faveur vu que l'action judiciaire serait tardive et, partant, frappée de prescription. Une fois de plus on n'acceptait pas ma demande de réparation.

C'est alors que je suis tombé sur un article de Jacques Nuoffer qui parlait de la création du Groupe SAPEC. J'ai adhéré au groupe et j'ai repris confiance dans ma lutte pour retrouver la sérénité, obtenir le pardon et la réparation que j'attendais. Une nouvelle demande a été adressée à l'évêque de Bâle en 2012 qui a accepté de me rencontrer, avec le président du Groupe SAPEC, pour répondre à ma demande. Il va sans dire que je mets beaucoup d'espoir dans cette rencontre en vue d'être une fois pour toutes pris au sérieux.

2015 - 2017

En date du 4 avril 2015 l'Évêque de Bâle m'a octroyé une indemnité pour tort moral de 7'000 francs, montant qu'il a doublé en raison de la gravité des faits et de la lenteur du traitement de ma demande. La convention de règlement précisait que "Si les directives devaient changer, la somme de l'indemnisation serait adaptée."

Le 2 août 2016, j'ai écrit à l'Évêque pour lui rappeler la teneur de la convention d'indemnisation et l'adaptation des directives du 2 décembre 2015 qui précisent que le montant a été revu à la hausse et se monte nouvellement à 10'000 francs au maximum par cas. Je me sentais donc en droit de réclamer les 2 x 3'000 francs auquel j'étais sensé avoir droit. L'Évêque m'a répondu que les affaires étaient maintenant traitées par la CECAR mais qu'il allait leur transmettre ma requête.

Nous sommes le 18 octobre 2017 et je n'ai plus aucune nouvelle, ni de l'Évêque, ni de la CECAR. Une fois de plus mon dossier a été oublié comme durant toute la procédure. C'est vraiment décourageant de ne pas pouvoir faire confiance aux hautes autorités religieuses de l'Église catholique. Ça fait maintenant 20 ans que je lutte pour une réparation... une fois de plus je doute de la volonté de l'Église d'assumer ses responsabilités.

Arthur

18 octobre 2017

